**Conditions Générales d'Inscription et de Vente Formations en langues**
**Service Universitaire des Langues**

## Présentation

Le Service Universitaire des Langues de Nantes Université est un service de formation dont le siège social est situé au Service Universitaire des Langues - Chemin de la Censive du Tertre – BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3

Le Service Universitaire des Langues de Nantes Université développe, propose et organise des formations, en présentiel, à distance ou mixtes.

## Objet

Les présentes conditions générales d'inscription et de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par le Service Universitaire des Langues (SUL) de Nantes Université.

Le fait de passer commande, notamment *via* l'envoi d'un formulaire d'inscription, d'un e-mail, d'un courrier, d'un bon de commande, ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du candidat – ci-après nommé le Stagiaire – aux présentes conditions générales d'inscription et de vente.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le stagiaire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du service, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## Article 1 : Public et conditions d'accès

### Article 1.1 : Catégorie de stagiaire

Les formations du Service Universitaire des Langues sont ouvertes aux personnes à partir de 18 ans. Certaines formations nécessitent un niveau de langue et/ou de diplôme minimum. Ainsi, pour l'accès au Diplôme Universitaire d'Études Françaises (DUEF), un diplôme équivalent au Baccalauréat est exigé.

### Article 1.2 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à respecter le Règlement Intérieur de l'Université lors de sa présence dans les locaux de Nantes Université, et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de vente. Il déclare respecter les conditions d'âge, de niveau linguistique requises pour la formation à laquelle il s'inscrit, ainsi que de respecter les délais d'inscription.

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que les informations personnelles communiquées lors l'inscription sont correctes (nom, prénom, date de naissance, nationalité, téléphone, adresse e-mail, adresse postale).

Pour les formations en présentiel, la présence régulière du stagiaire est exigée. Elle est attestée par sa signature et/ou celles du ou des intervenants sur les listes d'émargement.

Pour les formations à distance, le stagiaire s'assure de la compatibilité des horaires de la formation proposée par le Service Universitaire des Langues avec le fuseau horaire de son pays.

Pour les formations à distance, il appartient à chaque stagiaire d'avoir un accès à un poste informatique équipé d'une connexion Internet haut débit, d'un accès audio, d'une webcam et d'un clavier. Il appartient également à chaque stagiaire de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec les prérequis demandés ; il ne pourra pas se prévaloir, après l'expiration du délai de rétractation, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès à la plateforme proposée dans le cadre de la formation (Cf. article 3.1).

L'identifiant et le mot de passe délivrés au stagiaire sont des informations strictement personnelles et confidentielles. Le stagiaire est le seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son identifiant et s'engage à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer son identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera sa radiation immédiate de la liste des utilisateurs.

A la fin de la formation, le stagiaire s'engage à remplir le questionnaire de satisfaction envoyé par le Service Universitaire des Langues.

**Article 1.3 : Engagement du Service Universitaire des Langues**

Le Service Universitaire des Langues s'engage à accueillir le stagiaire le jour du début de la formation en présentiel, dans la plage horaire indiquée sur la convocation, envoyée par voie numérique ou postale, et s'assure du bon déroulement de la session de formation.

Le Service Universitaire des Langues s'engage à fournir au stagiaire les informations relatives à la formation, notamment son programme, sa durée, ses dates, le lieu de déroulement, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances et, le cas échéant, la nature de la formation dispensée, le montant du coût net de la formation.

Il est de la responsabilité du stagiaire de s'assurer que le contenu de la formation choisie ainsi que son format correspondent à ses attentes au moment de l'inscription. Aucun recours pour le motif : « formation ne correspondant pas à mes attentes » ne sera recevable.

Pour les formations à distance, Le Service Universitaire des Langues propose l'utilisation de la plateforme pédagogique Madoc/Extradoc (Moodle). Le formateur peut également utiliser des outils complémentaires, adaptés au contenu de la formation.

Le Service Universitaire des Langues s'engage à donner un accès à chaque stagiaire aux plateformes prévues dans le cadre de la formation à distance et à fournir un identifiant et un mot de passe. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le guide individuel de formation envoyé au stagiaire.

L'accès à la plateforme de la formation à distance est permanent, pendant la durée des droits d'utilisation, sauf en cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre événement indépendant de la volonté du Service Universitaire des Langues et de Nantes Université. Les stagiaires seront prévenus soit par courriel, soit par un message sur la page d'accueil de la plateforme.

Le Service Universitaire des Langues met à la disposition des utilisateurs une assistance technique joignable par courriel du lundi au vendredi aux heures de bureau. Les coordonnées de cette assistance sont communiquées dans le guide individuel de formation.

En cas de force majeure, le Service Universitaire des Langues se réserve le droit de modifier la date et/ou le lieu de l'action de formation, ainsi que d'en modifier le format, en le transformant en formation à distance ; ceci afin de garantir la continuité pédagogique. Dans ce cas, il appartient au Service Universitaire des Langues d'informer le stagiaire dans les meilleurs délais des modifications apportées à la formation.

A l'issue de toute action de formation, une attestation de présence et/ou une attestation de fin de formation seront adressées au stagiaire et/ou à l'organisme financeur.

**Article 1.4 : Propriété intellectuelle**

Tous les éléments (textes, images, photographies, commentaires, illustrations, œuvres, sons, etc.) reproduits, représentés ou émis sur le site internet sont la propriété exclusive de l'Université, et sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle.

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.
Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Service Universitaire des Langues, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

**Article 1.5 : Données personnelles**

Dans le cadre des formations proposées par le Service Universitaire des Langues, Nantes Université recueille les données personnelles concernant le stagiaire par l'intermédiaire d'une part, d'un formulaire disponible sur l'application de gestion https://www.demarches-simplifiees.fr et d'autre part, via le contrat/convention de formation.

Les informations renseignées par le stagiaire sont uniquement à destination du Service Universitaire des Langues et ne seront utilisées que dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts. Elles ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. En vertu des dispositions réglementaires en vigueur, vos données seront sauvegardées dans notre base de données puis supprimées.

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à la loi informatique et libertés et du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet du SUL ou tout autre moyen. Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier au directeur du SUL ou de contacter le SUL à l'adresse mail suivante : sul-duef@univ-nantes.fr ou sul-campus@univ-nantes.fr.

**Article 2 : Modalités d'inscription et de paiement**

**Article 2.1 : Inscription**

Le stagiaire s'inscrit en ligne pour toutes les formations proposées par le Service Universitaire des Langues *via* l'application de gestion https://www.demarches-simplifiees.fr.

Si la candidature du stagiaire est acceptée, un accord d'inscription est adressé au stagiaire par courrier ou e-mail.

Les modalités de règlement des frais de formation figurent dans l'accord d'inscription, dans le contrat ou dans la convention, ainsi que sur le site de Nantes Université. Le stagiaire résidant à l'étranger doit **impérativement** obtenir un visa avant de procéder au paiement des frais de formation. Le stagiaire, dont la demande de visa serait en cours au moment du paiement des frais de formation, est dûment informé qu'en cas de refus, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Seules les demandes de remboursement en cas de force majeure seront étudiées. (Cf. article 3.2).

Le SUL doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au minimum 15 jours avant le début de l'action de formation.

L'inscription du stagiaire sera définitive uniquement après la réalisation de toutes les étapes de la procédure d'inscription, et le paiement des frais de formation. Le SUL décline toute responsabilité en cas de non complétion des étapes d'inscription, et se réserve le droit d'annuler l'inscription si celle-ci n'est pas réalisée correctement.

Les inscriptions ne sont possibles que dans les périodes définies par le SUL. Aucune inscription ne pourra être acceptée en dehors des périodes prévues.

En cas d'impossibilité de se présenter à une session de formation, aucun report d'inscription ne sera accordé (Cf. article 3.2).

**Article 2.2 : Paiement à titre individuel**

Chaque statut de stagiaire sera soumis à des conditions tarifaires différentes, votées par le Conseil d'Administration de Nantes Université. Les prix sont forfaitaires et exonérés de TVA, ils comprennent le coût pédagogique.

Selon son statut, le stagiaire doit se référer aux frais d'inscriptions pour chaque formation. Les tarifs des formations sont téléchargeables sur le site de Nantes Université.

Pour les formations à distance, le règlement s'effectue uniquement en ligne via le lien envoyé au stagiaire lorsque sa candidature est acceptée.

Pour les formations en présentiel, le stagiaire peut payer sa formation par virement, carte bancaire, ou chèque à l'ordre « Régie-Recettes-SUL » ou en espèces, avec ajout d'éventuels frais bancaires ou postaux. Tout règlement supérieur à 50 € (cinquante euros) s'effectue à l'Agence Comptable de Nantes Université.

**Article 2.3 : Prise en charge du paiement**

En cas de prise en charge par un organisme de financement, et une fois la candidature du stagiaire acceptée pour la formation, il appartient au stagiaire d'effectuer la demande de subrogation auprès de l'organisme avant le début de la formation.

L'accord de prise en charge doit être communiqué au Service Universitaire des Langues avant le début de la formation. Les modalités de prise en charge doivent être stipulées dans le contrat ou la convention, signé(e) en trois exemplaires par toutes les parties. Une facture sera adressée à l'organisme de financement qui devra s'acquitter des frais de formation auprès de l'Agence Comptable de l'UN en mentionnant le numéro de la facture.

En cas de prise en charge partielle par un organisme de financement, il incombera au stagiaire de régler le reste à charge.

En cas de retard de paiement, les pénalités de retard seront calculées à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Aucun escompte n'est accordé par le Service Universitaire des Langues.

La facture émise vaut titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

Tout courrier relatif à la facturation doit porter mention de la référence du numéro de facture ou d'avoir correspondant ainsi que les coordonnées de l'émetteur du courrier.

Toute contestation sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de 2 mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (art R.421.1 du Code de justice administrative et des Cours Administratives d'Appel), par écrit en précisant les références de la facture.

Le délai imparti pour le règlement est de 30 jours à compter de l'émission de la facture. A l'issue de ce délai une procédure de relance amiable est mise en œuvre par les services comptables de l'Université. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, l'Université est habilitée à initier un recouvrement forcé à l'aide d'une procédure de saisie de créance simplifiée telle que prévue par l'article 123 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015.

Toute formation réalisée et suivie qui n'aurait pas été réglée en totalité ne pourra pas faire l'objet ni d'une nouvelle inscription au Service Universitaire des Langues, ni d'une délivrance de la certification visée.

**Article 3 : Modalités de rétractation de l'inscription**

**Article 3.1 : Délais de rétractation de l'inscription**

Il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours après la saisie du formulaire d'inscription (article L.6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours après la saisie du formulaire d'inscription (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Le contrat ou la convention de formation qui sont conclus « à distance » ou « hors établissement » – rappellent les conditions et les modalités d'exercice du droit de rétractation et comportent un formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions ont été fixées par le décret n°2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation (article L.121-17 du Code de la consommation).

**Article 3.2 : Rétractation, annulation ou report du fait du stagiaire**

Toute rétractation ou annulation doit être communiquée par écrit au Service Universitaire des Langues.

Le courrier de rétractation ou d'annulation envoyé par l'inscrit devra comporter les noms, prénoms, adresse postale et adresse électronique valide (e-mail) du stagiaire, la fiche des coordonnées bancaires ainsi que les références exactes de la commande à annuler. Ce courrier doit être envoyé par voie postale avec accusé de réception au Service Universitaire des Langues.

L'Université accuse réception de la demande, à l'adresse du stagiaire indiquée sur le devis, contrat ou convention.

En cas de rétractation ou d'annulation avant la date de début de la formation, l'acompte versé par le stagiaire lors de son inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas de force majeure.

En cas de rétractation ou d'annulation avant la date de début de la formation, le paiement de la formation versé par le stagiaire lors de son inscription devra respecter les délais de rétractation. Dans le cadre d'un paiement effectué par un tiers, le remboursement pourra être versé uniquement au stagiaire inscrit à la formation et non au tiers payant.

Le stagiaire, dont la demande de visa était en cours au moment du paiement des frais de formation, est dûment informé qu'en cas de refus, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.
Toute demande de remboursement sera soumise au Service Universitaire des Langues qui reste souverain de cette décision. Les frais d'envoi liés à l'inscription à la formation ou à la demande de remboursement ne sont pas remboursés.

Seul un refus de remboursement motivé par le Service Universitaire des Langues sera notifié au demandeur par voie numérique.
En cas d'acceptation exceptionnelle de la demande de remboursement, le Service Universitaire des Langues n'est pas garant des délais de traitement de cette demande.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon, le Service Universitaire des Langues facturera directement au stagiaire la totalité de la prestation.

Lorsque l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu et signalé par le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant impérativement les pièces justificatives recevables, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation suivies.

**Article 3.3 : Annulation, modification ou report du fait du Service Universitaire des Langues**

En cas de force majeure, le Service Universitaire des Langues se réserve la possibilité de modifier le format de la formation en présentiel, en formation à distance afin de garantir la continuité pédagogique.

Le Service Universitaire des Langues se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le stagiaire est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité ne pourra être versée au stagiaire et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

**Divers**

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du stagiaire ainsi que de celles du SUL. Le SUL se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le stagiaire.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait reconsidérée nulle en vertu des dispositions légales ou règlementaires, présentes ou futures, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent.
Cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elles tiennent des présentes.